

## Conditions générales de réservation

**Réservation** : la réservation ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du contrat de réservation accompagné de son acompte et des frais de réservation à l'ordre de : **Camping Les Rives d'Auzon**. Un courrier ou un mail de confirmation vous sera alors adressé, il devra être présenté à la réception dès votre arrivée. La réservation est personnelle. Il est interdit de la sous louer ou de la céder à un tiers. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur. Toute personne en supplément doit être déclarée à l'arrivée. **En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur votre contrat, les sommes engagées ne seront pas restituées.** Tout campeur est tenu de respecter le règlement Intérieur du camping.

**Animaux** : ils sont admis tenus en laisse et sur présentation du carnet de santé obligatoire (arrêté du 22/01/85). Ils doivent être tatoués (arrêté du 30/06/92). Ils doivent être non agressifs, leurs souillures doivent être enlevées par leurs maîtres. En aucun cas ils ne doivent être laissés seuls dans les voilures, caravanes ou tentes, sur l'emplacement ou attachés à un arbre. Les chiens susceptibles d'être dangereux (catégorie 1 et 2 arrêté du 27/09/199) sont refusés.

**Sécurité-assurance** : La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

**Circulation-bruit** : la vitesse est limitée à 10 km/h. Dans le camping, le stationnement est interdit sur les routes et voies d'accès. Les véhicules doivent être impérativement garés sur la parcelle. Ne garez jamais votre véhicule sur l'emplacement voisin même inoccupé, des campeurs peuvent arriver à tout moment. L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement.

**Règlement piscine** : l'espace aquatique est strictement réservé aux campeurs. Le règlement complet est affiché à l'entrée de la piscine. **Pour des raisons d'hygiène, les caleçons et shorts de bain seront refusés à l'entrée de la piscine.**

**Litiges** : Les litiges, qui ne seraient pas réglés à l'amiable, seront soumis au tribunal de grande instance du lieu du camping **ou alors** selon l'article L 141-5 du code de la consommation, le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

### Spécifique au camping caravaning.

Taxes de séjour = 0,58 €/personne (+ 18 ans).

2- **Le camping se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement s'il restait sans nouvelles 24 heures après la date d'arrivée prévue. L'acompte et les frais soit 10€ lui resteront acquis. En cas d'annulation, il vous sera retenu : les frais de dossier soit 10 €, l'acompte de 30% et si l'annulation n'intervient pas dans les 20 jours qui précèdent la date initialement prévue de votre arrivée, la totalité du séjour réservé.** Le courrier d'annulation doit nous parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception. **Réciproquement le Vacancier percevra une indemnité d'un montant équivalent, ou égale au double en cas de versement d'arrhes au sens de l'article L. 114-1, si c'est le professionnel qui renonce à exécuter le contrat.**

3- Les nuitées sont calculées de 12h à 12h. Pour tout départ après 12h, une nuit supplémentaire sera facturée.

4- Pour prolonger un séjour au-delà de la date de départ convenue, il nécessite de prendre accord avec le responsable au moins trois jours avant la date de départ.

5- Les barbecues sont INTERDITS y compris électriques. Des installations sont à votre disposition dans le camping

6- La signature du contrat implique que vous avez pris connaissance des présentes conditions.

7- **Médiateur** : En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes : Médicys, (Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice) 73, boulevard de Clichy - 75009 Paris - Téléphone : 01.49.70.15.93 - Email : [contact@medicys.fr](mailto:contact@medicys.fr)  
Site Internet : [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr).